

AVIS PUBLIC

**ENTRÉE EN VIGUEUR DES RÈGLEMENTS NUMÉRO 1037-26-2022, 1037-28-2022,
1038-03-2022 ET 1042-04-2022**

AVIS est par les présentes donné, par la soussignée, qu'aux séances ordinaires des 4 juillet et 1^{er} août 2022, le conseil municipal de la Ville de Bromont a adopté les règlements suivants :

- **RÈGLEMENT 1037-26-2022 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1037-2017, TEL QU'AMENDÉ, AFIN DE MODIFIER LES USAGES PERMIS DANS LE PARC SCIENTIFIQUE ET CERTAINES AUTRES DISPOSITIONS**
- **RÈGLEMENT 1037-28-2022 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1037-2017, TEL QU'AMENDÉ, AFIN D'AJOUTER L'USAGE CONDITIONNEL SERVICE DE REMORQUAGE DANS LA ZONE PDA4-01 À LA SORTIE 74 DE L'AUTOROUTE**
- **RÈGLEMENT 1038-03-2022 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT 1038-2017, TEL QU'AMENDÉ, AFIN DE MODIFIER LES NORMES DE LOTISSEMENT DANS LE PARC SCIENTIFIQUE**
- **RÈGLEMENT 1042-04-2022 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION 1042-2017, TEL QU'AMENDÉ, VISANT À PERMETTRE D'AUTRES TYPES DE TUYAUX POUR LE DRAINAGE DES FONDATIONS**

Prenez en outre avis que ces règlements entrent en vigueur conformément à la Loi et sont disponible pour consultation sur le site internet de la Ville à la page suivante : <https://www.bromont.net/administration-municipale/avis-publics/>

Bromont, ce 24^e jour d'août 2022.

La greffière,

Eve-Marie Préfontaine, avocate
Directrice du service du greffe et des affaires juridiques



CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Eve-Marie Préfontaine, greffière de la ville de Bromont, certifie sous mon serment d'office, que j'ai affiché l'avis ci-joint sur le site Internet et sur le babillard extérieur de la ville, à l'hôtel de ville, sis 88, boulevard de Bromont, à Bromont, en date du 24 août 2022.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat.

La greffière,

Eve-Marie Préfontaine, avocate